



Département d'Ille et Vilaine
 COMMUNE DE LA CHAPELLE
 DU LOU DU LAC



PLU

Elaboration N°1

P 5 : PLAN DE ZONAGE : 1 COMMUNE

Echelle : 1/5000ème

Modification n°1. Version en date de décembre 2023

Elaboration du PLU 1-0
 Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 02/07/2018
 Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2020
 Enquête publique du 29/03/2021 au 30/04/2021 inclus
 Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire :

- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Éléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères, protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones humides/Inventaire DCI Environnement - 2017
- Zones humides/Inventaire complémentaire zones AU - DM'Eau 2020
- Zones de présomptions archéologiques
- Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales (25 m)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Destinataire surfaces*
1	Création d'équipements d'intérêt collectif	commune - 2018